Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260407-D202603028-DE

Saint Germain du Pinel

DELIBERATION
SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an 2026 le 20 mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Erick GESLIN, Maire.

Présents : ALEXANDRE Myriam, AMMONIAUX Thierry, BARBRON Pascal, BOUVIER Joël , FESSELIER Emma, FEVRIER Maxime, JOURDAN Astrid, GARNIER Béatrice, GESLIN Erick, HENRY Valérie, LORIER Séverine, LABBÉ Fabrice, MENEUX Audrey, TOUTAIN Nicolas, SUBIRY Sonia.

Absents excusés : CROISSANT Aymeric donne procuration à Pascal BARBRON

Absent : Néant

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation :15/03/2026
Date d'affichage : 15/03/2026

A été nommé(e) secrétaire : Valérie HENRY

- **2026-03-024 Approbation du procès-verbal**

Monsieur Le Maire demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de précédente réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

A Saint Germain du Pinel,
Le 20 03 2026
Le Maire,
Myriam ALEXANDRE

SAINT-GERMAIN-DU-PINEL MAIRIE (Ille-et-Vilaine)